



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion

Règlement no 2018-03 décrétant des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Fleury et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie des coûts

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à la séance du 5 mars 2018 sera présenté pour adoption le Règlement 2018-03 décrétant des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Fleury et autorisant un emprunt pour en acquitter une partie des coûts.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 260 748,00 \$ pour les travaux de remplacement du ponceau de route du rang Fleury situé sur la branche 24 du cours d'eau Laplante.

Le projet de règlement est présenté séance tenante. Une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption dudit règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 6^e jour du mois de février 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière